DLP 30-5-75 047383

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA
(Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin N° 42 (13ème envoi) - 27 Mai 1975

VIGNE

- Mildiou :

De rares taches sont apparues dans quelques foyers à partir du 22 mai, dans les secteurs de Moissac et Lunel en Tarn-et-Garonne, Gaillac et Rabastens dans le Tarn. L'examen minutieux des vignes alentours n'a pas permis de trouver d'autres taches.

En conséquence, dans les régions où des pluies importantes se sont produites le 21 et le 22 mai, il est conseillé d'effectuer un traitement à mettre en place avant le 31 au plus tard, si aucune pluie n'est annoncée auparavant.

- Black-rot :

Dans les foyers de cette maladie, appliquer un nouveau traitement à mettre en place dès la première menace de pluie. Rappelons que les principaux foyers sont situés dans l'Armagnac et dans l'Aveyron.

- Tordeuses de la grappe :

Les indications portées dans le précédent bulletin demeurent valables. Dans l'ensemble, les attaques sont assez peu importantes et ne justifient généralement pas d'intervention sauf exceptions.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

En pépinières et sur les jeunes arbres en formation, effectuer une deuxième application dans les tout premiers jours de juin avec l'un des produits cités dans le précédent bulletin.

- Cochenille du mûrier (Pseudaulacaspis pentagona) :

L'examen d'échantillons a permis de constater que les premières larves sont écloses mais qu'un nombre très réduit de femelles a donné une descendance. Si cette observation est vérifiée ailleurs, aucun traitement ne s'impose.

Nous envoyer des échantillons pour contrôle de la situation locale.

Dans le cas où, cependant, on envisage d'intervenir, ne traiter que les arbres les plus atteints afin de ménager la survie des auxiliaires avec l'un des produits suivants : Méthidathion (40 g), Oléoparathion (25 g), Parathion émulsion (25 g). Mouiller abondamment le tronc et la charpente. Les applications à bas ou très bas volume sont peu efficaces.

- Cylindrosporiose (Anthracnose) du cerisier :

Lorsque la cueillette est terminée, effectuer un traitement avec l'un des produits conseillés dans le bulletin du 12 mai 1975.

CULTURES LEGUMIERES

- Melon :

Dans les cultures sous tunnel, surveiller les plantes pour détecter l'établissement des foyers d'oïdium afin d'intervenir dès leur formation. Tant que les plantes sont complètement abritées par les tunnels, il est inutile de traiter contre l'anthracnose et la cladosporiose. Surveiller aussi l'arrivée des pucerons et éviter, autant que possible, une application généralisée.

P./59

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET BLACK-ROT DE LA VIGNE

(Délimitation des secteurs)

N° des secteurs	Délimitation des secteurs
1	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", cantonsde : Gaillac, Salvagnac, Castelnau de Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle sur Tarn, Rabastens.
2	Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg de Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau Montratier, Lalbenque.
3	Département du Gers, y compris la zone de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Côtes du frontonnais", communes de : Fronton, Castelnau d'Estretefonds, Saint-Rustice, Vacquiers, Bouloc, Villaudric, Villematier, Villemur sur Tarn, Villeneuve les Bouloc, Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide St-Pierre, Montbartier, Nohic, Orgueil et Pompignan.
5	Zone "Vins de Lavilledieu".
6	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Cahors".
7	Zone du département du Tarn, autre que celle du secteur N° 1.
8	Zone des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne moins les communes des appellations "Côtes du frontonnais".
9	Vignobles du département de l'Aveyron et du département du Lot, moins ceux des secteurs 2 et 6.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.